

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 3.2.2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents	Votants
14	10	12

Date de la convocation

19/06/2012

Date d'affichage du compte-rendu

27/06/2012

L'an deux mil douze, le 25 juin 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : BIC Vincent, CLARY Bernard, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etaient absents ou excusés : BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, DELETRAZ Julien, ROTHAN Gabrielle

BONAVENTURE Alain avait donné pouvoir à MATHIEU Frédéric, BONAZZI Roger à MARTINOD Marie-Christine.

Monsieur RAFFORT Lionel est désigné secrétaire de séance

Objet : Finances – Restaurant scolaire – Prix du ticket repas – Année scolaire 2012/2013

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs du restaurant scolaire. Monsieur le Maire rappelle l'existence de trois tarifs, à savoir :

- Un tarif « régulier » pour les inscriptions mensuelles (modulé selon le quotient familial)
- Un tarif « occasionnel » pour la délivrance des tickets « jaunes » (modulé selon le quotient familial)
- Un tarif « Hors délai » pour la délivrance des tickets « verts ».

Il est précisé que la tranche C correspond au quotient familial inférieur à 533 €, la tranche B au quotient familial compris entre 533 € et 913 € et la tranche A au quotient familial supérieur ou égal à 914 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prix d'achat du repas facturé par le Château de Bon Attrait pour l'année scolaire 2012/2013 sera augmenté de 2.30 % par rapport à l'année précédente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir appliquer cette augmentation au tarif en vigueur et de se prononcer sur les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2012/2013 ainsi qu'il suit :

	Année scolaire 2012/2013		
	Tarif « régulier »	Tarif « occasionnel »	Tarif « hors délai »
Tarif A	5.37 €	6.19 €	7.36 €
Tarif B	4.83 €	5.54 €	
Tarif C	3.70 €	4.30 €	
Tarif « employés municipaux»	4.16		

Où l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** les prix des tickets repas pour l'année scolaire 2012/2013 tels que définis ci-dessus. La présente délibération est **adoptée** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Villaz,
Les jours et en susdits
Le Maire, Bernard EMIN